



## **ARRETE MUNICIPAL**

DIRECTION : DGA Ressources  
SERVICE : Direction des Ressources Humaines

DRH N° 2026 - 719

Date :

**27 AVR. 2026**

Mis en ligne le :

**28 AVR. 2026**

**Objet : Présidence des différentes instances (CST – FSSSCT - CAP A, B et C et CCP C)  
N° Acte : 5 - 3**

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités

Vu le Code Général de la Fonction Publique dans ses titres V, VI et VII du livre II

Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022

Considérant qu'il y a lieu de désigner le représentant du Maire en tant que président des dites commissions,

### **ARRETE**

Article 1 : Monsieur Daniel AMAR, Premier adjoint délégué aux Ressources Humaines / Sécurité, tranquillité publique, prévention de la délinquance, est désigné comme Président du Comité Social Territorial (CST), de chacune des Commissions Administratives Paritaires (CAP A, CAP B et CAP C) et de la Commission Consultative Paritaire C (CCP C)

Article 2 : Madame Isabelle CHAUVIN, conseillère municipale déléguée à la Prévention, santé et sécurité au travail, est désignée comme Présidente de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FSSSCT)

Suppléant en CST : Madame Martine MIGLIOR

Suppléant en CAP A, B et C : Madame Martine MIGLIOR

Suppléant en CCP C : Madame Martine MIGLIOR

Suppléant en FSSSCT : Monsieur Daniel AMAR

Article 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
**Loïc GACHON**